

Je suis bénéficiaire de la CSS

Vous relevez du dispositif de la Complémentaire Santé Solidaire, avec ou sans participation financière ?

La couverture santé est désormais identique pour tous.

Ses avantages :

- **Forfait journalier pris en charge sans limitation de durée**
- **Exonération des participations forfaitaire et franchises**
- **Aucun dépassement d'honoraires (hors exigences particulières et soins non pris en charge par l'assurance maladie)**
- **Dispense systématique d'avance de frais**

Comment demander la complémentaire santé solidaire ?

La demande de complémentaire santé solidaire peut se faire sur internet depuis [son compte personnel Ameli](#) ou par voie postale en transmettant [le formulaire](#) et les justificatifs à sa caisse d'assurance maladie. La demande doit indiquer le nom de l'organisme choisi pour gérer la CSS. Celui-ci doit être référencé dans [la liste](#) consultable sur le site du Fonds de la Complémentaire Santé Solidaire.

A réception du dossier complet, la caisse d'assurance maladie dispose de 2 mois pour informer le demandeur de sa décision. Lorsque la demande est acceptée, une attestation de droit est disponible sur le compte personnel Ameli, et un courrier est envoyé par voie postale.

Il est possible de vérifier son éligibilité directement en ligne sur [des simulateurs de ressources](#).

Des services mutualistes qui comptent !

Devenir adhérent

Par courrier, par mail ou directement en agence, adhérer à la Mutuelle de France Alpes du Sud c'est facile et rapide ! Adhérent ou non à une complémentaire santé, si vous souhaitez rejoindre la Mutuelle de France Alpes du Sud nos conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans vos démarches.

[Je souhaite adhérer](#) 

Agenda

Aucun événement à venir

[Tous les événements](#)

En direct du blog Viva !

Le 06 février 2025

Taxes gouvernementales sur la santé : l'alerte des mutuelles

Le 04 février 2025

Le PLFSS : le 49.3 à nouveau activé sur fond de crise politique

Le 03 février 2025

Augmentation inquiétante des cancers chez les moins de 50 ans

Le 29 janvier 2025

Cancer du sein : une meilleure prise en charge financière des soins

Le 28 janvier 2025

Infirmiers en pratique avancée : des consultations possibles sans passer par un médecin

Le 27 janvier 2025

Grippe : la campagne de vaccination est prolongée

Le 23 janvier 2025

Le nouveau carnet de santé des enfants

Le 21 janvier 2025

Accès aux soins : un fossé inquiétant pour les personnes handicapées

Le 20 janvier 2025

Vaccination obligatoire pour les infections à méningocoques

Le 16 janvier 2025

Le « Dry January » : ça marche !

La proximité c'est être là avec vous et vos proches !



Un réseau de proximité



Mes services +



Prévention particulier